



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville
6 COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	04/11/2011 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	28 octobre 2011

Référence	CM-CR-2011-08
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Sylvie DE DEYN Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRÉ (maire)	Corinne LUCAS Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Nicolas VANNEAU Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER Ludovic NADEAU donne pouvoir à Laurent DUMONT Liliane MONTAUDOIN donne pouvoir à Jackie FERRE	
Absents	Nathalie FLARY Jean Claude NOELL	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	23H25	

ORDRE du JOUR

01 - ouverture de la séance.....	02
02 - approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 9 septembre 2011.....	02
→→→→ Demande d'une séance à huis clos.....	02
03 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : contenu de la délibération prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.....	02
04 – Dossier Eglise.....	03
- Plan de financement – tranche ferme	
- Recours à l'emprunt	
05 – Décisions modificatives sur le budget principal.....	04
06 – Tarifs communaux 2012.....	04
07 – Commission d'appel d'offres : composition.....	10
08 – Fonds de péréquation 2011.....	10
09 – Mise en place de la Taxe d'Aménagement	10
10 – Délibération du conseil municipal se prononçant sur l'adhésion de nouvelles communes au sein de Chartres Métropole : Barjouville/Dangers/Francourville/Mittainvilliers/Thivars/St Aubin des Bois/Vérigny/Voise.....	11

11 – Délibération du conseil municipal concernant le transport et l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour l'enseignement de la natation..	11
12 – Délibération du conseil municipal concernant la désignation de personnes extérieures pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.....	12
13 – Délibération du conseil municipal sur l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 % pour le CNFPT.....	12
14 – Délibération du conseil municipal pour l'assurance du personnel couvrant l'ensemble des garanties statutaires.....	12
15 – Convention entre Monsieur Mercier et la commune de Prunay le Gillon concernant la facturation d'électricité du lotissement rue des Pruniers de France.....	13
16 – Remboursement au régisseur de ses assurances et de ses cautionnements	13
17 - Délibération du conseil municipal constatant l'état d'abandon des concessions perpétuelles...	14
18 - informations des différents départements communaux.....	14
19 - clôture de séance.....	15

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession : Patrick BARDE donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER, Ludovic NADEAU donne pouvoir à Laurent DUMONT, Liliane MONTAUDOIN donne pouvoir à Jackie FERRE

9 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie BEZANNIER

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres sont invités à se prononcer sur l'examen d'un nouveau point :

- Délibération du conseil municipal constatant l'état d'abandon définitif des concessions perpétuelles

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Jean RIGAULT, ancien élu de 1971 à 1977.

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 9 SEPTEMBRE 2011

Aucune remarque n'étant faite.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une séance à huis clos.

Décision du conseil

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

03. ELABORATION du PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU) : CONTENU de la DELIBERATION PRENANT ACTE du DEBAT sur les ORIENTATIONS du PROJET d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE

Délibération 2011-46

Monsieur le Maire remercie Monsieur GILSON de s'être déplacé une seconde fois pour exposer aux membres du conseil les modifications apportées au projet du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire précise qu'une information publique de ce PLU a eu lieu le mercredi 19 octobre 2011 à tous les habitants.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GILSON qui présente les principaux changements, à savoir :

- l'augmentation démographique de 100 habitants sur 10 ans avec 35 logements supplémentaires ;
- une constructibilité limitée dans les hameaux ;
- une activité économique prévue à l'est du bourg et au nord

Vu la Loi solidarité et renouvellement urbains (Sru) du 13 décembre 2000 et le loi urbanisme et habitat du 3 juin 2003 modifiant le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme, ses articles L 123-1 à L 123-13, L 300-2, R 123-15 à R 123-25 ;

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme qui dispose qu'un débat aura lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération en date du 4 juin 2007 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Prunay le Gillon,

Après l'établissement d'un diagnostic territorial de la commune, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sont soumises au débat en séance du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur le projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la prescription du plan local d'urbanisme.

Après débat,

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. DOSSIER EGLISE PLAN de FINANCEMENT – TRANCHE FERME

Délibération 2011-47

Suite à des modifications, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le nouveau plan de financement du dossier de l'Eglise St Denis concernant la tranche ferme, à savoir :

Coût du projet HT	710 842,10€
Etat	213 252,63€
Fonds de concours – Chartres Métro	104 129,50€
Conseil Régional	40 000,00€
Conseil Général	125 000,00€
Fondation du Patrimoine	32 872,00€
Emprunts	195 587,97€
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA préfinancé, si nécessaire, par un emprunt à court terme :	139 325,05€

Monsieur le Maire précise que le permis de construire a été déposé le 5 octobre dernier en mairie.

Après débat,

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. DOSSIER EGLISE RECOURS à l'EMPRUNT

Délibération 2011-48

Après avoir pris connaissance du nouveau plan de financement, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à contacter les banques pour recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire donne quelques informations pratiques :

- durée souhaitée de l'emprunt : l'emprunt à long terme : 15 ans ou 20 ans
- l'emprunt de préfinancement du fonds de compensation de la TVA : 2 ans.
- profil d'amortissement : échéances constantes
- périodicité des échéances : trimestrielle
- type de taux : prêt à taux fixe

Après débat, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- contacter les banques pour recourir à l'emprunt

Après débat,

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire tient à préciser que les travaux de l'Eglise ont commencé, même si ceux-ci ne se voient pas, mais l'élaboration des dossiers technique et administratif font partie de la phase invisible des travaux.

05. DECISION MODIFICATIVE sur le BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire précise que ce point est enlevé de l'ordre du jour.

06. TARIFS 2012

CANTINE - Délibération 2011-49

TARIFS au 1 ^{er} janvier 2012	PROPOSITION 2012
REPAS ENFANTS	3,29€
REPAS ENFANTS DOMICILE HORS COMMUNE	3,51€
REPAS – ENSEIGNANTS	5,15€
PERSONNEL COMMUNAL	3,29€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

GARDERIE - Délibération 2011-50

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
TARIFS PAR VACATION (soir ou matin)	1.90€
TARIF PAR VACATION DOMICILE HORS COMMUNE (soir ou matin)	2.10€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

AIDE aux DEVOIRS - Délibération 2011-51

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
TARIFS PAR VACATION de 17 h à 18 h (maximum 12 enfants)	1,10€

Monsieur le Maire précise que cette « aide aux devoirs » vient en complément de la garderie.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

SERVICES - Délibération 2011-52

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0.20€
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0.30€
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0.30€
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	0.40€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DROIT de PLACE - Délibération 2011-53

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012 - (prix unitaire)
DROITS DE PLACE – 24 h	26,25€
5 FORFAITS	21,00€
15 FORFAITS	15,75€
16 FORFAITS et + PAR AN	10,50€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

LOYERS - Délibération 2011-54

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
LOGEMENT ECOLE	250,00€
LOCAL COMMERCIAL	54,60€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

LEG CELLOT - Délibération 2011-55

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
LEG CELLOT	110,00€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

CIMETIERE - Délibération 2011-56

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITIONS 2012
PERPETUELLES	
CONCESSIONS	-
SUPERPOSITIONS	151,20€
CINQUANTENAIRES	
CONCESSIONS	521,18€
SUPERPOSITIONS	104,23€
TRENTENAIRES	
CONCESSIONS	346,70€
SUPERPOSITIONS	69,33€
COLOMBARIUM	
30 ans	566,50€
15 ans	339,90€
Urne supplémentaire - (Durée de la concession)	50,00€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

VACACATION FUNERAIRE - Délibération 2011-57

TARIFS au 1er janvier 2012

PROPOSITION 2012

VACATION FUNERAIRE

20.00€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

SALLE POLYVALENT – RESIDENT - Délibération 2011-58

**RESIDENTS
(TARIFS au 1er janvier 2012)**

Proposition 2012

FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)

TARIF

463,50€

ACOMPTE (20 % du tarif)

92.70€

CAUTION

1 000.00€

FORFAIT CHAUFFAGE (1^{er} octobre au 31 mars obligatoire)

53,56€

**JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE**

TARIF

200,00€

ACOMPTE (20 % du tarif)

40,00€

CAUTION

1 000.00€

FORFAIT CHAUFFAGE (1^{er} octobre au 31 mars obligatoire)

26.78€

**FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE
(hors cuisine et sanitaire)**

FORFAIT

120.00€

**VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation)
DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures**

TARIF

30.00€

ACOMPTE (20 % du tarif)

6.00€

CAUTION

1 000.00€

FORFAIT CHAUFFAGE (1^{er} octobre au 31 mars obligatoire)

26,78€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

SALLE POLYVALENT – NON RESIDENT - Délibération 2011-59

NON RESIDENTS (TARIFS au 1er janvier 2012)	Proposition 2012
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)	
TARIF	927,00€
ACOMPTE (20 % du tarif)	185,40€
CAUTION	1 000.00€
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	53,56€
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	
TARIF	463.50€
ACOMPTE (20 % du tarif)	92.70€
CAUTION	1 000.00€
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.78€
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)	
FORFAIT	120.00€
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures	
TARIF	60.00€
ACOMPTE (20 % du tarif)	12.00€
CAUTION	1 000.00€
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.78€

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

CHARIOT de 15 TABLES RONDES - Délibération 2011-60
(diamètre : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm)

RESIDENTS (TARIFS au 1er janvier 2012)	Proposition 2012
TARIF	75.00€
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€
CAUTION	60.00€
NON RESIDENTS (TARIFS au 1er janvier 2012)	Proposition 2012
TARIF	100.00€
ACOMPTE (20 % du tarif)	20.00€
CAUTION	80.00€

Monsieur le Maire précise le diamètre de ces tables : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm).
Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

BARNUMS - Délibération 2011-61

PRESTATION POUR VIN d'HONNEUR (cour de la mairie) (pose et dépose par les services techniques municipaux) (week-end exclusivement) (durée de la prestation : 12 heures) sont inclus 6 tables + 50 chaises	Proposition 2012
1 barnum	100,00€
2 barnums	180,00€
3 barnums	240,00€
4 barnums	300,00€

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

4 TABLES CHAMPETRES et 8 BANCS - Délibération 2011-62

EXCLUSIVEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (tarifs au 1 ^{er} janvier 2012)	Proposition 2011
FORFAIT ACHEMINEMENT ALLER/RETOUR du vendredi 15 heures au lundi 15 heures	20.00€

Monsieur le Maire précise qu'il y a 6 tables et 8 bancs.

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

FRITEUSE MUNICIPALE - Délibération 2011-63

Location associations (TARIFS au 1 ^{er} janvier 2012)	Proposition 2012
JOURNEE	25.00€
WEEK END	30.00€
CAUTION (obligatoire même à titre gracieux)	400.00€

Monsieur le Maire précise les dispositions :

- autorisation unique de Monsieur le Maire
- le chèque de caution sera demandé aux associations même si la location est gratuite
- la mise à disposition est gratuite (sur le territoire communal) pour les associations communales à raison d'un week-end par an. Au-delà, il sera proposé les tarifs suivants
- le règlement se fera à la régie communale

Après débat,

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

COMPTEURS d'EAU - Délibération 2011-64

TARIFS au 1 ^{er} janvier 2012	PROPOSITION 2012
DIAMETRE 15 NN/HG	30,00€
DIAMETRE 20 NN/HG	33,00€
DIAMETRE 20	15,00€
DIAMETRE 25/30	23,00€
DIAMETRE 40	30,00€
FORFAIT BRANCHEMENT	2 400,00€
PENALITE POUR NON RACCORDEMENT EAUX USEES	800,00€
1 ^{er} BRANCHEMENT EAUX USEES	Coût réel + 150€
2 ^{ème} BRANCHEMENT SIMULTANE EAUX USEES	Coût réel + 150€
BRANCHEMENT CHANTIER 15 HEBDO	15,00€

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

EAU - Délibération 2011-65

(TARIFS au 1er janvier 2012)	PROPOSITION 2012
M3 eau non assainie	1.54€
Branchement ponctuel hebdo	3.08€
M3 eau assainie	2.17€

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole pour information.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

TAXE COMMUNALE SUR LA CESSION DE TERRAIN A BATIR - Délibération 2011-66

TARIFS au 1er janvier 2012	PROPOSITION 2012
Taxe communale sur la cession de terrain à bâtir	6.66%

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

07. COMMISSION d'APPEL d'OFFRES : COMPOSITION

Délibération 2011-67

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 avril 2008 concernant la composition de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Jackie FERRE, Président de droit
 Ludovic NADEAU, titulaire
 Patrick BARDE, titulaire
 Laurent DUMONT, suppléant
 Liliane MONTAUDOIN, suppléant
 Patrick VABOIS, suppléant

Toutefois au vu des articles 22 à 23 du code des marchés publics, il convient de désigner un nouveau membre. En effet, Prunay le Gillon est une commune de moins de 3 500 hbts, la composition de cette commission doit être : le maire (président de droit), 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose Didier RIVIERE.

La nouvelle commission est donc la suivante

COMMISSION d'APPEL d'OFFRES	
Jackie FERRE	Président de droit
TITULAIRE	SUPPLEANT
Ludovic NADEAU	Laurent DUMONT
Patrick BARDE	Liliane MONTAUDOIN
Patrick VABOIS	Didier RIVIERE

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. FONDS de PEREQUATION 2011

Délibération 2011-68

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2011, le plafond de subvention est fixé à 19 000€ correspondant à un taux de 50% du montant HT soit 38 000€ de travaux au titre de l'investissement.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Le Conseil municipal sollicite ce fonds auprès du Conseil Général.

Après débat, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de desserte en eau potable entre Prunay le Gillon et Allonnes.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

09. MISE en PLACE de la TAXE d'AMENAGEMENT

Délibération 2011-69

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal peut mettre en place la taxe d'aménagement (TA) en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE).

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et les suivants ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer le taux de 5% (choix de 1 à 5) sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme totalement les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL se PRONONCANT sur l'ADHESION de NOUVELLES COMMUNES au SEIN de CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire a reçu en date du 22 septembre dernier, un courrier de Chartres Métropole lui demandant que son conseil municipal se prononce sur l'adhésion de nouvelles communes au sein de Chartres Métropole :

- Barjouville (unanimité)
- Dangers (unanimité et 10 abstentions)
- Francourville (unanimité et 10 abstentions)
- Mittainvilliers (unanimité et 10 abstentions)
- St Aubin des Bois (unanimité et 10 abstentions)
- Thivars (unanimité et 9 abstentions)
- Vêrigny (unanimité et 10 abstentions)
- Voise (unanimité et 10 abstentions)

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour chaque commune concernant cette adhésion.

Délibération 2011-70 – Barjouville : 11 pour – 2 NPPV

Délibération 2011-71 - Dangers : 1 contre – 10 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-72 - Francourville : 1 contre – 10 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-73 - Mittainvilliers : 1 contre – 10 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-74 - St Aubin des Bois : 1 contre – 10 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-75 - Thivars : 8 pour - 2 contre – 2 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-76 - Vêrigny : 1 contre – 10 absentions – 2 NPPV

Délibération 2011-77 - Voise : 2 contre – 9 absentions – 2 NPPV

Monsieur le Maire précise que ces délibérations seront transmises à Chartres Métropole.

11. TRANSPORT et l'ACCUEIL des ELEVES des ECOLES MATERNELLES et PRIMAIRES au COMPLEXE AQUATIQUE avec PATINOIRE pour l'ENSEIGNEMENT de la NATATION

Délibération 2011-78

Monsieur le Maire a reçu en date du 14 octobre dernier, un courrier de Chartres Métropole concernant la modification sur le transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour l'enseignement de la natation.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la modification statutaire de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur le Maire donne lecture de cette modification : « transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour l'enseignement de la natation. »

Didier RIVIERE demande quel est le rapport entre la patinoire et l'enseignement de la natation ? Monsieur le Maire répond l'Odysée comprend une patinoire et un complexe sportif.

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole pour information.

Après débat, le conseil municipal se prononce favorable à cette modification statutaire

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

12. DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT la DESIGNATION de PERSONNES EXTERIEURES POUR SIEGER à la COMMISSION INTERCOMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

Délibération 2011-79

Monsieur le Maire a reçu en date du 13 octobre dernier, un courrier de Chartres Métropole lui demandant de désigner des personnes extérieures (titulaire et suppléant) pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de Chartres Métropole.

Certaines conditions doivent être remplies, à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- être âgé de 25 ans au moins
- jouir de ses droits civiques
- être inscrit au rôle des impositions directes locales de l'agglomération ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire a écrit à certaines personnes siégeant déjà dans cette commission.

Monsieur Serge BOURBON a donné sa candidature.

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

13. DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur l'ADOPTION d'un VŒU pour le RETABLISSEMENT de la COTISATION à 1% pour le CNFPT

Délibération 2011-80

Monsieur le Maire a reçu en date du 15 septembre dernier un courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale concernant la baisse du taux de cotisation CNFPT de 1% à 0,90%.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation.

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

L'assemblée délibérante de Prunay le Gillon, réunie le 4 novembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs pour la formation professionnelle de leurs agents.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

14. DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL pour l'ASSURANCE du PERSONNEL COUVRANT l'ENSEMBLE des GARANTIES STATUTAIRES

Délibération 2011-81

Monsieur le Maire a reçu en date du 12 septembre dernier un courrier émanant du Centre de Gestion et en date du 23 septembre un courrier de Groupama concernant l'assurance groupe statutaire du personnel pour le 1^{er} janvier 2012.

Ces taux sont proposés pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire présente l'analyse des 2 offres :

CENTRE de GESTION	TAUX au 1/1/2012
Agents CNRACL - (pour la totalité des risques)	
10 jours fermes en maladie ordinaire	5,20%
15 jours fermes en maladie ordinaire	5,10%
Agents IRCANTEC - (pour la totalité des risques)	
10 jours fermes en maladie ordinaire	1,20%

GROUPAMA	Taux au 01/01/2012
Agent CNRACL	
Franchise 10 jours	4,90%
Franchise 15 jours	4,80%
Agents IRCANTEC	
Franchise 10 jours	1,05%

Après débat, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance statutaire proposé par Groupama

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

15. CONVENTION ENTRE MONSIEUR MERCIER et la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON CONCERNANT la FACTURATION d'ELECTRICITE du LOTISSEMENT rue des PRUNIERs de FRANCE

Délibération 2011-82

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré le 17 octobre dernier Monsieur Mercier. En effet, le lotissement est pour l'instant un lotissement privé puisque le transfert de la voirie entre Monsieur Mercier et la commune n'a pas été fait et que ce lotissement n'est pas terminé.

Se pose le problème de l'éclairage pour les habitants.

Monsieur le Maire propose donc que la commune fournisse l'électricité par le biais d'une convention.

Monsieur Mercier s'engageant à rembourser les factures dans l'attente du transfert total.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour que la commune de Prunay le Gillon et Monsieur Mercier signent une convention concernant la facture d'électricité du lotissement rue des Pruniers de France (cf pièce jointe convention)

La Régie a été contactée pour faire une estimation.

Après débat, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Mercier

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

16. REMBOURSEMENT au REGISSEUR de ses ASSURANCES et de ses CAUTIONNEMENTS

Délibération 2011-83

Comme le prévoit la réglementation, le régisseur de recettes a réglé d'une part son assurance pour responsabilité pécuniaire et d'autre part la cotisation du cautionnement pour les 2 régies dont il est responsable.

Le montant total de cette assurance (52,68€) et de ce cautionnement (24,00€) s'élève à 76,68€.

Il est demandé au conseil municipal l'accord pour ce remboursement.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

17. DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL CONSTATANT L'ETAT d'ABANDON DEFINITIF des CONCESSIONS PERPETUELLES CONFORMEMENT à l'ARTICLE R2223-13 du CODE des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération 2011-84

Après avoir pris connaissance :

- des verbaux de contestation de l'état d'abandon du 30 janvier 1989 et du 20 octobre 2000, constatant l'état d'abandon des concessions :

Bande A n° 11 :	concession 425	Jeonnès DIGAUT
Bande A n° 12 :	concession 574	Marcel BAUGINES
Bande B n° 4 :	concession 358	BLAVOT
Bande B n° 5 et 6 :	concession 274	LEGRAND
Bande C n° 15 et 16 :	concession 37 et 38	CHEVALIER
Bande C n° 24 :		DOLLEANS – ZELIE
Bande C n° 33 :	concession 20	FERRO – DESHAYES
Bande C n° 34 :		SIMON - LECOQ
Bande C n° 40 et 41 :	concession 10 et 11	DESEYNE – DUVERGER
Bande D n° 12 :	concession 417	TRUBERT – PASQUIER
Section D n° 53 :		Famille DOLLEANS
Section D n° 67 :	concession 68 et 69	SAUGER – HENAULT – LEBRUN
Section F n° 7 et 8 :	concession 74 et 75	GENET – FLEURY – VASSOR
Section G n° 20 :		LEGRAND – POULAIN
Section H n° 10 :	concession 555	BUISSON – DEULOT
Section H n° 28 :	concession 349	DENIS – SEDILLOT
Section H n° 35 :	concession 311	GERMON – PETIT
Section H n° 9 :	concession 517	CHARTRAIN
Section I n° 13 :		CAROLUS – BRAULT – FONTAINE
Section I n° 14 :	concession 636	BLAVOT – ALLOPE
Section I n° 15 :	concession 413	DELACHAUME – BILLETTE

- de la notification faite par voie de presse en date du 26 octobre 2000 et du certificat d'affichage dudit procès-verbal ;

Après débat, le conseil municipal décide :

- La reprise par la commune de ces concessions abandonnées et autorise le maire à faire le nécessaire à cet effet.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

18. INFORMATIONS des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

☞ **Nicolas VANNEAU** informe que :

- le bulletin municipal est en cours de réalisation. Sa sortie est prévue courant janvier
- la structure jeux achetée au salon des maires 2010 est installée avec le concours financier de l'APE

☞ **Laurent DUMONT** précise que :

- les agents techniques ont fait l'entretien de la commune et notamment le fleurissement d'automne
- les agents techniques ont participé à l'installation de la St Denis

☛ Jackie FERRE donne les informations suivantes :

- transfert de certains pouvoirs de police du maire aux Présidents de Communautés
- avenant à la convention relative à l'organisation d'une APC
- la vidéo protection
- les valeurs locatives
- l'Accueil d'une stagiaire en formation «secrétaire de mairie » du 24 octobre au 4 novembre ; du 28 novembre au 9 décembre et du 23 janvier au 3 février.

Quelques dates

les 12-13-20 septembre	Chartres Métropole
le 3-10-25-26-27-28 octobre	
le 3 novembre	
le 17 septembre	Congrès Dptal des Maires à Chartrexp
le 24 septembre	Concert de l'Eglise
le 28 septembre	visite de l'inspection pour le centre aéré
le 19 octobre	présentation publique du PLU

Dates à venir

le 11 novembre	Commémoration
les 22-23 et 24 novembre	Congrès des Maires à la Porte Versailles
le 26 novembre	Ste Barbe à Theuville

19. CLOTURE de SEANCE

Fin de la séance à 23H25